

**Commune de Magnières**  
**Compte rendu de la réunion du conseil municipal**  
**Séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020**

Etaient présents : AUBERT Sylvain - BABEL Edouard - DUPALUT Michel - GEIGER Chloé - HINSINGER Claude-Alix - JACQUOT Pascal - MARCHAL Bruno - PERRON Germaine - SCHUHMACHER Bertrand - TESOVIĆ Milos

Absent excusé : CUNY Christian

Monsieur AUBERT Sylvain a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération : Budget annexe « Maison de Santé » - affectation du résultat 2019**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Edouard BABEL, à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

**Considérant** que le compte administratif de l'exercice 2019 a été approuvé par le conseil municipal sortant par délibération n°20200302-004 en date du 2 mars 2020,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de	58 478,08
- Un excédent reporté de	118 673,65
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	60 195,57
- Un excédent d'investissement de :	20 855,14
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
- Soit un excédent de financement de :	20 855,14

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/19 (excédent) :	60 195,57
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>60 195,57</b>
<b>Solde de la section d'investissement reporté (001) : excédent</b>	<b>20 855,14</b>

**Délibération : Budget principal - affectation du résultat 2019**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Edouard BABEL, à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

**Considérant** que le compte administratif de l'exercice 2019 a été approuvé par le conseil municipal sortant par délibération n° 20200302-006 en date du 02 mars 2020,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	32 663,45
- Un excédent reporté de	278 135,39
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	310 798,84
- Un déficit d'investissement de :	57 279,18
- Un excédent des restes à réaliser de :	20 000,00

- Soit un besoin de financement de : 37 279,18

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/19 (excédent) :	310 798,84
<b>Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (1068)</b>	<b>37 279,18</b>
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>273 519,66</b>
<b>Solde de la section d'investissement reporté (001) :</b>	<b>0,00</b>

### **Délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir, décide de maintenir le taux des taxes directes locales comme suit :

Taxe foncière (bâti)	5,68 %
Taxe foncière (non bâti)	21,80%

### **Délibération : Subventions allouées aux associations**

Monsieur Edouard BABEL, pour éviter tout conflit d'intérêt entre sa fonction de Maire et celle de président du FJEP, ne participe ni au débat ni au vote concernant la subvention octroyée au FJEP.

En application de l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Considérant que les objets sociaux et/ou les projets associatifs présentés répondent présentent un caractère d'intérêt général en lien avec l'intérêt communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir, vote le montant des subventions allouées aux associations citées ci-dessous :

- FJEP	1000 €
- Familles rurales	590 €
- ADMR	80 €
- Lutte contre le cancer	80 €
- ACPG	100 €
- Amis de l'orgue de Magnières	100 €
- Association de la Gaule Gerbévilloise	50 €
- Amicale des donateurs de sang	40 €

Les subventions seront versées aux associations au cours de l'exercice 2020 dès que leur bilan financier de l'exercice 2019 sera parvenu en mairie.

### **Délibération : budget principal : vote du budget primitif 2020**

**Vu** l'article 4 de l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir, vote les propositions nouvelles du budget primitif de 2020 :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses :	360 558,00
Recettes :	561 807,66

### **Section d'investissement**

Dépenses : 131 879,18  
Recettes : 131.879,18

## **Délibération : budget annexe « Maison de Santé » : vote du budget primitif 2020**

Vu l'article 4 de l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir, vote les propositions nouvelles du budget primitif de 2020 :

### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 64 078,00  
Recettes : 103 851,57

### **Section d'investissement**

Dépenses : 52 383.00  
Recettes : 52 383.00

## **Délibération : proposition du conseil municipal en vue du renouvellement de la CCID :**

Vu l'article [1650](#) du code général des impôts (CGI),

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 2 juin 2020 du Directeur Général des Finances Publiques portant sur le renouvellement de la **commission communale des impôts directs** et demandant notamment au conseil municipal de lui proposer 24 noms.

Après avoir entendu l'exposé sur le rôle et les conditions requises pour être désignés comme commissaires de cette commission, sur proposition du Maire, le conseil municipal propose les contribuables suivants :

BECQUER André

BABEL Franck

BLOESCH Marie-Hélène

CUNY Christian

COLIN Roger

CROUTZ Lydie

HUSSON Thierry

SCHEIRLINCK Sylvie

HINSINGER Claude

KOKOT Josette

LESSARD Marine

RAMOND Bernard

MARCHAL Bruno

POINTURIER Damien

BURGAIN Pascal

PREVOST Solange

JACQUOT Valérie

MARCHAL Léone

MARCHAL Sylvie

COSTE Jean-Luc

ROINARD Valérie

SCHUHMACHER Bertrand

SCHWEIZER Dominique

DELON Nelly

## **Délibération : Convention service mutualisé des autorisations d'urbanisme CCTLB**

Monsieur le Maire rappelle que le PLUi-H a été approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat le 15 juin 2020.

Il deviendra exécutoire après accomplissement des mesures de publicité et s'appliquera sur les 43 communes du territoire.

Jusqu'à la date d'entrée en vigueur du PLUIH, la commune de Magnières est soumise au Règlement National d'Urbanisme et l'État, par le biais des services de la Direction Départementale des Territoires, instruit les autorisations d'urbanisme.

A compter de l'accomplissement des mesures de publicité soit aux alentours de mi-juillet 2020, l'instruction ne sera plus assurée par les services de l'État. Dans ce contexte, il est proposé à la commune de Magnières d'adhérer au service mutualisé des autorisations d'urbanisme de la CCTLB.

L'adhésion annuelle pour 2020 est de 1,59 € par habitant.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- Décide d'adhérer au service mutualisé des autorisations d'urbanisme de la CCTLB ,
- Autorise le Maire à inscrire le montant au budget et à signer la convention relative à cette affaire.

### **Délibération : location d'un terrain communal**

Monsieur Pascal JACQUOT, pour éviter tout conflit d'intérêt entre sa fonction de conseiller municipal et celle de dirigeant de l'entreprise JACQUOT AUTOMOBILES SARL, ne participe ni au débat ni au vote et sort de la salle.

**Considérant** les difficultés de circulation autour du garage Jacquot Automobiles,

**Considérant** le nombre de véhicules stationnés le long de la chaussée,

**Considérant** les difficultés d'accès aux bornes de tri par le transporteur chargé de vider les conteneurs,

**Considérant** qu'il convient de laisser le libre accès aux usagers,

**Considérant** qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir, le conseil municipal décide :

- de louer à la SARL JACQUOT AUTOMOBILES un emplacement situé à côté du garage à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;
- de réserver un droit de passage à la Commune afin d'assurer l'entretien de la partie non louée ;
- que l'aménagement de l'emplacement est à la charge du locataire ;
- de fixer le montant de la location à 300 € par an ;
- de fixer la durée du bail à 9 ans ;
- d'autoriser le maire à signer le bail afférent à ce dossier.

### **Information : entretien des parties communes de la Maison de Santé**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat avec l'entreprise PRO IMPEC, portant sur l'entretien des parties communes de la Maison de Santé, arrivera prochainement à son terme.

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, une nouvelle consultation des entreprises devra être lancée.

Le conseil municipal valide la proposition du Maire de ne pas reconduire le contrat et valide le fait de notifier sa décision à l'entreprise.

Avant de relancer une consultation, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'étudier la faisabilité de confier l'entretien de la maison de santé à des agents communaux. Le conseil valide également cette proposition.

### **Information : Fête patronale**

Elle est fixée au dimanche 22 novembre 2020.

Deux demandes de forains pour l'installation de leurs métiers : GRAND'EURY et CUNY aux mêmes conditions qu'en 2019.

### **Information : Forêt**

Monsieur Milos TESOVIC, adjoint en charge de la Forêt, informe le conseil qu'en raison de retards sur le plan prévu, dans le cadre de ses missions d'Assistant Technique Donneur d'Ordre l'agent ONF a proposé un changement du bûcheron en charge du traitement des frênes du Bois du Feing.

Ventes des grumes 2020 :

- du 19 juin 2020 : 26 003 €
- du 16 juin 2020 : 31 863 €
- du 12 mai 2020 : 16 845 €

### **Information : Travaux d'aménagement d'une partie de trottoir rue de la Barre**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il étudie :

- la mise en place d'un panneau de priorité à droite rue de la Barre à la demande d'une habitante,
- la réalisation de la partie de trottoir entre le 7 et le 9 rue de la Barre et le maintien du miroir

Une estimation du besoin préalable au lancement d'une consultation des entreprises sera réalisée.

### **Information : Défense incendie au Vieil Etang et Grande Rue**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'après avis du SDIS, il étudie les solutions qui permettront de renforcer la défense incendie impasse du vieil étang et grande rue côté Moyen.

Contact sera pris avec le président du Syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne pour obtenir son avis sur les différentes solutions.

### **Information : 1000 Cafés**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'[association nationale 1000 Cafés](#) permet à des communes rurales de moins de 3500 habitants de voir le retour d'un café multi-services sur les principes suivants :

- **Faire du café un espace de convivialité multi-services** qui proposera un café et une gamme de services de proximité qui n'existent plus dans la commune
- **Créer un projet au plus près de chaque territoire** : faire participer les habitant.e.s des communes, écouter leurs besoins et envies, c'est s'assurer que le café vivra pleinement demain

- **Accompagner le café dans la création et la gestion au quotidien** : faciliter l'accès aux locaux, mutualiser des fournisseurs, proposer des outils de gestion, accompagner les relations avec les institutions, ...

Monsieur le Maire étudie ce dossier en vue d'identifier un local adapté sur la commune.

### **Information : toiture ex-gîte communal**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est en attente de devis pour la réfection de la toiture de l'ancien gîte communal désormais loué à la société Michama.

### **Information : location salle communale**

Le conseil municipal entend et accepte la proposition du Maire de ne pas ouvrir à la location la salle communale jusqu'à nouvel ordre en raison des contraintes liées au protocole « salles polyvalentes » et en raison des congés des agents communaux chargés de l'entretien et de la désinfection.